

CCP2 - VALORISER EN PAIE LES EVENEMENTS DE LA VIE PROFESSIONNELLE

Certification RNCP 37948BC02 du TITRE PROFESSIONNEL GESTIONNAIRE DE PAIE (GP)
ELIGIBLE AU CPF



PUBLIC CONCERNE

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Personnes en évolution ou reconversion professionnelle

ACCESSIBILITE

Cette formation est accessible au public en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens techniques).

PRE-REQUIS

- Niveau bac ou équivalent
- Expérience professionnelle de 2 ans dans le domaine
- Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, Outlook)

DUREE

161 heures

MODALITES

140h de cours et 21h de préparation à la certification en 23 séances de 7 heures de cours (2 jours/semaine)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier et valoriser en paie les événements liés au temps de travail, aux absences et aux congés afin d'assurer une gestion conforme et précise des rémunérations.
- Gérer les aspects juridiques, sociaux et financiers liés aux différents types de départs (démission, retraite, licenciement, rupture conventionnelle, décès).
- Contrôler et fiabiliser les données sociales issues de la paie, notamment via la DSN, pour garantir la conformité légale et répondre aux demandes internes ou externes.
- Se préparer efficacement à la certification par la production du dossier professionnel et des entraînements aux épreuves en conditions réelles.

PROGRAMME

MODULE 1 – EVALUER LES EVENEMENTS PARTICULIERS LIES AU TEMPS DE TRAVAIL

Durée : 84 heures

- Déterminer les informations liées au temps de travail
- Gérer les repos et congés
- Traiter les absences pour maladie, maternité, paternité
- Traiter les absences pour maladie professionnelle et accident du travail
- Traiter les événements relatifs aux autres absences

MODULE 2 – GERER LES INFORMATIONS JURIDIQUES ET SOCIALES LORS DU DEPART

Durée : 28 heures

- Traiter le départ en cas de décès, démission ou retraite
- Traiter le départ en cas de rupture conventionnelle ou licenciement

MODULE 3 – CONTROLER LES DONNEES ISSUES DU TRAITEMENT DE LA PAIE

Durée : 28 heures

- Assurer la gestion de la Déclaration sociale nominative (DSN)
- Apporter une réponse à une demande en matière de paie
- Préparer les données sociales issues de la paie

PREPARATION A LA CERTIFICATION

Durée : 21 heures

- Outils bureautiques et de communication
- Accompagnement à la rédaction du dossier professionnel
- Entraînement aux épreuves : examens blancs
- Examen final

METHODES PEDAGOGIQUES

- Evaluation préformation envoyée à chaque participant 10 jours avant le début de la formation par notre extranet afin que le formateur réponde aux attentes des participants.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travail en mini-groupe
- Ateliers de communication
- Blended Learning : alternance de phases de formation en présentiel et en distanciel
- Mises en situation professionnelle et études de cas

MODALITES D'EVALUATION EN COURS DE FORMATION

- Evaluations intermédiaires à chaque fin de module
- Organisation d'épreuves d'examen blanc
- Evaluation des compétences acquises dans le cadre d'un stage pratique en entreprise de 7 jours

MODALITES DE CERTIFICATION

- Constitution et dépôt d'un Dossier Professionnel (DP), support obligatoire pour la session d'évaluation
- Présentation devant un jury habilité par la Direction du Travail

Épreuves certificatives

1. Mise en situation professionnelle écrite – Durée : 2h15
 - Évaluation des compétences liées au CCP2
 - Application pratique sur cas professionnel
2. Entretien technique – Durée : 15 minutes
 - Échanges avec le jury sur les choix et la méthodologie
 - Vérification de la maîtrise des savoirs associés

Durée de validité

- Le CCP2, une fois validé, est acquis pour 5 ans
- La capitalisation des blocs permet l'obtention du Titre Professionnel complet

CALENDRIER DE REALISATION

- Période : du 29 janvier 2026 au 17 avril 2026
- Fréquence : 2 jours par semaine

COUT DE LA FORMATION

- Tarif public : 4 025,00 €

Modalités de financement possibles (selon situation)

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- Aide Individuelle à la Formation (AIF) via France Travail
- Financement par un OPCO (salariés)
- Autofinancement (paiement personnel)

Facilités de paiement

- Possibilité de paiement en plusieurs fois pour les personnes en autofinancement
- Un accompagnement individualisé est proposé afin de :
 - Identifier le financement le plus adapté à votre situation
 - Vous assister dans vos démarches administratives